

que Jésus vous adresse ces paroles : " Venez, les bénis de mon Père, prendre possession du royaume qui vous a été préparé ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais sans vêtements, vous m'en avez couvert, j'étais sans abri et vous m'avez accueilli (Math. 25-34). "

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné ; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1o Le dimanche de la Très Sainte Trinité, premier jour de juin prochain, il sera fait dans toutes les églises et chapelles publiques de l'Archidiocèse, une quête en faveur de l'Asile St-Jean de Dieu.

2o Le produit de cette quête sera transmis à l'Archevêché dans les deux semaines qui suivront.

3o Les personnes qui voudraient envoyer du linge ou des provisions adresseront ces effets directement à la Révérende Mère Supérieure de l'Asile.

4o La quête pour le denier de St-Pierre sera renvoyée à la fête de SS. Pierre et Paul.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, à l'Archevêché, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Chancelier, le 15 mai de l'année 1890.

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

Par Mandement de Monseigneur,

J. M. EMARD, Ptre,
Chancelier.

LA MEDAILLE DU MARÉCHAL BUGEAUD

(Récit de Mgr Lavigerie).

En 1841, le maréchal Bugeaud vint prendre la direction des affaires de la plus difficile des guerres. Sa famille était dans les angoisses, parce qu'on savait qu'il était toujours le premier au